

---

## Programme de Formation

---

### Les Outils informatiques pour les apprentissages scolaires - INTER

L'ordinateur est aujourd'hui de plus en plus utilisé à l'école, au collège, au lycée, comme outil d'enseignement. Parallèlement, sur avis des MDPH, l'Éducation nationale met à disposition des élèves présentant un handicap moteur, sensoriel ou présentant des troubles « dys », un matériel informatique pour les aider dans leur scolarité comme alternative à la prise de notes, aide à la lecture et aux apprentissages.

Cette formation a pour objet de présenter un panel de ressources, solutions techniques, logicielles et matérielles, susceptibles d'aider l'élève à rédiger ses travaux scolaires et faciliter ses apprentissages dans les matières littéraires et scientifiques.

---

#### Organisation

**Durée :** 14 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

---

#### Contenu pédagogique



##### **Public visé**

Cette formation s'adresse à toute personne qui, dans sa pratique professionnelle, est impliquée dans un projet d'utilisation de l'ordinateur par un élève en situation de handicap comme outil de compensation à une déficience motrice et/ou sensorielle ou comme support pédagogique aux apprentissages.



##### **Objectifs pédagogiques**

- Connaître les logiciels indispensables libres et payants afin de les proposer à l'élève,
- Repérer les solutions spécifiques pour élèves « dys »,
- Identifier les solutions disponibles pour faciliter la prise de notes, la lecture, l'accès aux manuels scolaires,
- Connaître les outils disponibles pour l'apprentissage des mathématiques et des sciences,
- Être capable de préconiser les équipements, aides techniques et logiciels nécessaires (plan personnalisé de compensation)



##### **Description**

1. **Les périphériques nécessaires aux adaptations**
  1. Claviers et souris ergonomiques/claviers virtuels
  2. Reconnaissance vocale (multiplateforme)
  3. Apport de voix de synthèse
  4. Outils numérisation et conversion de documents
  5. Utilisation des tablettes
2. **Les logiciels et ressources en fonction de matières enseignées**
  1. Traitement de texte (standard, simplifié, adapté)
  2. Polices de caractères (étude comparative)
  3. Adaptations de documents (espacement, colorisation)
  4. Repérage dans un document numérique
  5. Logiciels d'annotation
  6. Dictée vocale
  7. Logiciels de prédiction (étude comparative)
  8. Adaptation de livres
  9. Correcteurs orthographiques

10. Aide à la navigation internet, aides visuelles et sonores
  11. Utilisation des scanners (école, domicile, extérieur)
  12. Applications pour tablettes
3. **Synthèse : analyse des besoins de l'élève, bilans-argumentaire, ressources**

## **Prérequis**

Aucun

## **Informations sur l'accessibilité**

Pour tout échange ou demande de mise en confort, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse : [apf.formation@apf.asso.fr](mailto:apf.formation@apf.asso.fr)

## **Modalités pédagogiques**

La méthode pédagogique est active et participative, elle s'appuie sur des contenus théoriques (PPT, vidéos), des analyses de cas, des ateliers pratiques et des échanges entre les participants.

## **Moyens et supports pédagogiques**

Sur le plan matériel, est requise une salle spacieuse adaptée à la formation, et le matériel nécessaire suivant :

- Vidéoprojecteur
- Tableau Blanc
- Connexion internet
- Tables + Chaises pour les stagiaires
- 2 Tables pour le matériel
- Prises électriques
- Rallonges / multiprises

Les stagiaires doivent venir avec leur ordinateur professionnel.

## **Modalités d'évaluation et de suivi**

**Avant la formation** : Les participants seront invités à renseigner un questionnaire afin d'évaluer leur niveau de connaissances des objectifs de la formation.

**Pendant la formation** : Plusieurs évaluations seront réalisées afin de mesurer la progression de chaque participant.

**A l'issue de la formation** : Un questionnaire sera communiqué aux participants afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de la formation ainsi que leur niveau de satisfaction. Un questionnaire leur sera envoyé à 1.5 mois afin de mesurer la mise en pratique de la formation et les acquis en situation de travail.

## **Profil des formateurs**

Ergothérapeute